



03.01 Règlement des finances

17.03.2018 / ZV

1. Généralités

- 1.1 Ce règlement des finances fixe les devoirs de tous les membres de Swiss Wrestling Fédération.
- 1.2 Les bases de ce règlement des finances sont les statuts et les règlements. En cas de litige, le règlement des finances est valable.
- 1.3 Tous les montants dus des membres seront facturés aux clubs respectifs ou aux fédérations régionales. A l'exception des membres passifs et des annonceurs du bulletin de la fédération
- 1.4 Délai de paiement, règlement disciplinaire 04.02 :

Tous les montants dus à Swiss Wrestling Fédération sont à payer dans les 30 jours dès réception de la facture. En cas d'un non-paiement d'une facture dans le délai, un premier rappel suivra. Si la facture n'est pas payée dans les délais impartis, le club et tous ses membres seront interdits, sur décision du comité central, de toutes compétitions jusqu'au paiement de la facture.

2. Cotisations

Tous les licenciés reçoivent gratuitement le bulletin de la fédération

2.1 Cotisation des clubs CHF 300.00

2.2 Bulletin de la fédération CHF 170.00

Annonces obligatoires 1/4 de page / contribution par an

Toutes les personnes licenciées ou membres enregistrés de Swiss Wrestling Fédération reçoivent le bulletin gratuitement.

2.3 Cotisation annuelle par équipe

Ligue nationale A	CHF	1'500.00
Ligue nationale B	CHF	750.00
1 ^{ère} ligue	CHF	200.00

2.4 Cotisation annuelle du cadre national et candidats

Actif:	CHF	300.00
Jeunesse (Juniors et cadets):	CHF	200.00

2.5 Cotisation annuelle des membres actifs

Licence actifs	CHF	80.00
Licence juniors	CHF	65.00
Licence cadets	CHF	55.00
Licence jeunesses	CHF	25.00
Licence piccolos	CHF	20.00
Supplément sur les licences pour étranger demandées après le 31 mai:	CHF	400.00

2.6 Cotisation annuelle des membres passifs

Membre passif de Swiss Wrestling Fédération inclus l'abonnement du bulletin	CHF	10.00
Nombre de membres passifs minimum En rapport avec le nombre de licenciés du club	CHF	5.00

2.7 Service d'information de sport

Cotisations des clubs de LNA	CHF	150.00
Cotisations des clubs de LNB	CHF	100.00
Cotisations 1 ^{ère} ligue	CHF	50.00

3. Frais d'inscription pour compétitions

3.1 Championnat suisse individuel

En faveur de l'organisateur :		
- Seniors	CHF	20.00
- Juniors	CHF	20.00
- Cadets	CHF	15.00
- jeunesse	CHF	15.00
Surtaxe en cas d'inscription tardive	CHF	10.00

3.2 Finale championnat inter-club

LNA 1 ^{er} /2 ^{ème} place, Club organisateur	CHF	3'500.00
LNA 3 ^{ème} place, Club organisateur	CHF	500.00
Finales LNB Club organisateur	CHF	200.00

4. Bulletin de la fédération

1/4 de page	CHF	170.00
1/2 page	CHF	300.00
1/1 page	CHF	500.00
1/1 page de couverture	CHF	600.00

Les tarifs publicitaires sont payables pour 4 numéros/année"

5. Dédommagements

5.1 Arbitres

Championnats par équipe de ligue nationale :

Par rencontre:

- Ligue nationale A	CHF	150.00
- Ligue nationale B	CHF	120.00
- 1 ^{ère} ligue	CHF	80.00

Ligue nationale A finale 1 ^{er} /2 ^{ème} place	CHF	200.00
--	-----	--------

Par manifestation:

- Frais de voyage LNA et LNB	billet train 1 ^{ère} classe
- Frais de voyage 1 ^{ère} ligue	billet train 2 ^{ème} classe

Le dédommagement est partagé entre les deux équipes et est à payer avant la rencontre.

Championnats individuels et tournois en Suisse par manifestation :

- Compétitions nationales et internationales	CHF	80.00
- Compétitions régionales	CHF	30.00
- Frais de voyage	billet train 2e classe	

Comme par le passé, les frais d'arbitrage seront payés aux arbitres de manière individuelle le jour du déroulement du championnat suisse par le club. Après la tenue du dernier championnat suisse, la Swiss Wrestling Federation calcule le coût total des frais d'arbitrage et en tire une moyenne.

6. Taxes de transferts

6.1 Transferts nationaux

Taxe de base pour tous les transferts et retour en Suisse	CHF	50.00
---	-----	-------

Lors de la disparition d'un club, seule la taxe de base sera facturée et les membres ne sont pas soumis aux taxes ci-après.

Transferts pour seniors et juniors (cadets 50 % - Jeunesse/piccolo 0%)

Transfert pour les femmes (actives et juniors 20 %, cadets & piccolos 0 %)

1 ^{er} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	2'500.00
2 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	2'000.00
3 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	1'500.00
4 à 6 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	750.00
Participant à la dernière saison LNA	CHF	500.00
Participant à la dernière saison LNB	CHF	250.00

Transfert d'un étranger en Suisse

Transfert Swiss Wrestling Hutter Premium League en Swiss Wrestling Hutter Premium League	CHF	1'000.00
Transfert Swiss Wrestling Hutter Premium League en Swiss Wrestling Hutter Challenge League	CHF	500.00
Transfert Swiss Wrestling Hutter Challenge League en Swiss Wrestling Hutter Challenge League	CHF	500.00
Transfert Swiss Wrestling Hutter Challenge League en Swiss Wrestling Hutter Premium League	CHF	1'000.00

Transfert d'un arbitre en Suisse

Transfert d'un arbitre international	CHF	1'500.00
Transfert d'un arbitre national	CHF	1'000.00
Transfert d'un arbitre régional	CHF	500.00

6.2 Taxes pour des lutteurs à titre de prêt (championnat par équipe)

Taxe de base pour les double-licences	CHF	50.00
---------------------------------------	-----	-------

La taxe de base est considérée comme frais d'enregistrement unique et doit être payée à chaque transfert.

Taxe pour actifs, juniors et cadets (par match)

Premium League

Par combat	CHF	200.00
Montant maximum par saison et lutteur	CHF	2500.00

Challenge League

Par combat	CHF	150.00
Montant maximum par saison et lutteur	CHF	1500.00

1ère ligue

Par weekend	CHF	50.00
Femmes (par weekend)	CHF	30.00
Montant maximum par saison et lutteur/lutteuse	CHF	500.00

Combats en communauté 1ère ligue

Médaillés CS actifs dans l'année en cours par weekend	CHF	100.00
---	-----	--------

À l'exception de la taxe de base, pas de frais supplémentaires pour les combats en communauté

6.3 Transferts internationaux

Taxe pour tous les transferts	CHF	100.00
-------------------------------	-----	--------

Transferts pour seniors et juniors (cadets 50 %):

1 ^{er} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	5'000.00
2 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	4'500.00
3 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	4'000.00

Tous les autres membres de Swiss Wrestling Fédération CHF 3'500.00

Pour les transferts à l'étranger, une taxe de 10% de la première somme de transfert est à payer en faveur de Swiss Wrestling Fédération par année supplémentaire.

Les demandes de transferts internationaux pour les lutteurs étrangers sont à faire chaque année auprès de la CELA via Swiss Wrestling Fédération et les frais qui incombent sont à la charge du club. Les modalités de transferts ainsi que les frais correspondants sont à trouver dans les règlements actuels de la UWW/CELA (Règlement international de transfert de lutteur).

6.4 Taxe de protêt

	LNA		LNB
Protêt championnat par équipe LN	CHF	1'000.00	CHF 500.00
Remboursement si protêt favorable	CHF	750.00	CHF 350.00
Recours pour le championnat par équipe	CHF	2'000.00	CHF 1'000.00
Remboursement si le recours est favorable	CHF	1'600.00	CHF 800.00
- Frais de séance	CHF	100.00	par membre
- Frais de voyage		billet train 2 ^{ème} classe	

7. Amendes

7.1 Championnats par équipe

Retrait d'une équipe après tirage au sort:

Ligue nationale A	CHF	5'000.00
Ligue nationale B	CHF	2'000.00

Absence d'un arbitre non-excuse

Des arbitres, qui ne se présentent pas à une convocation officielle de Swiss Wrestling Fédération seront punis d'une amende de **CHF 100.00**.

Les frais des cours organisés par Swiss Wrestling Fédération seront facturés aux arbitres convoqués qui, sans s'excuser, n'y ont pas participé.

Arbitres de ligue nationale pour les clubs de LNA et LNB

Le club qui ne peut pas nommer un arbitre qualifié, comme spécifié dans le règlement de la ligue nationale, article 2.1. Ainsi, l'article 7.1 du règlement financier entrera en vigueur. Amende de **CHF 1'000.00**.

Le club peut recruter un arbitre de la catégorie „Candidat régional“. L'amende de CHF 1'000.00 aura sa nullité et le club recevra une réduction de 25%. Amende payable, **CHF 750.00**.

La deuxième année, l'arbitre sera dans la catégorie „Régionale“ et satisfait les critères d'un examen nécessaire pour la catégorie „Nationale“. L'amende, considérée comme nulle de CHF 1'000.00 et la réduction de 25% persistent. Amende payable, **CHF 750.00**.

Après avoir réussi les examens, l'arbitre se retrouvera dans la catégorie „Nationale“. Il satisfait les critères d'un examen nécessaire pour la catégorie „Ligue nationale“. Ainsi, il sera candidat pour la „Ligue nationale“. L'amende de **CHF 1'000.00**, considérée comme nulle, et la réduction de 75% persistent. Amende payable, **CHF 250.00**.

Si l'arbitre a terminé les examens requis, il atteint la catégorie „Ligue nationale“, alors le club est exempt de toute amende. Si l'arbitre ne passe pas les examens pour la catégorie „Ligue nationale“, l'amende reste à **CHF 1'000.00** et les 75% de réduction seront considérés comme nuls. Amende payable **CHF 250.00**.

Si l'arbitre n'a pas pu saisir avec succès sa seconde chance pour la catégorie „Ligue nationale“, automatiquement l'article 7.1 du règlement financier sera à nouveau appliqué et la réduction de l'amende ne sera plus possible, jusqu'à ce que le club puisse fournir un autre arbitre de la catégorie „Ligue nationale“. Amende payable **CHF 2000.00**.

Lutteurs manquants

Pour toutes les rencontres de LN et **les matchs de promotion 1^{ère} ligue/LNB**

1 lutteur manquant	CHF	50.00
2 à 5 (inclus) lutteurs manquants	CHF	500.00

Dés 6 lutteurs manquants pour une rencontre de LNA (ristourne de 50% au club organisateur)	CHF	3'000.00
---	-----	----------

Dés 6 lutteurs manquants pour une rencontre de LNB (ristourne de 50% au club organisateur)	CHF	1'500.00
---	-----	----------

Dépassement de poids / par lutteur	CHF	50.00
---	-----	-------

L'amende est caduque si le lutteur ne dépasse pas la limite de poids de la catégorie supérieur et s'il se présente au combat.

Comportement à l'encontre de l'éthique sportive

Voir règlement de la ligue nationale 10.01 paragraphe 12.9

Transmission des résultats du championnat par équipe de la LN Manque de transmission pour les matchs à domicile du championnat par équipe	par match	CHF	100.00
---	-----------	-----	--------

Pesée Hutter League

Mise à disposition trop tardive de la balance (60 minutes avant la pesée)	CHF	500.00
---	-----	--------

Pesée 1^{ère} ligue

Si le temps de pesée n'est pas maintenu (à partir de 14.30 heures, durée comme en LN), une amende de CHF 200.00 sera facturée.

Les clubs qui ne mettent pas à disposition un poste d'infirmerie / Samaritains (premiers secours) lors de la Swiss Wrestling WINFORCE League et la 1^{ère} ligue, seront pénalisés d'une amende de CHF 500.00 pour tout manquement, voir règlement de ligue nationale.

7.2 Règlement des compétitions 09.01

Infraction à l'article 3

Compétitions UWW	CHF	500.00
------------------	-----	--------

7.3 Autres

Infraction aux règlements et aux statuts	CHF	100.00
--	-----	--------

Infraction contre les directives de formation des entraîneurs de clubs	CHF	300.00
---	-----	--------

8. Participation financière

8.1 Licences

Taxes de base

- Caisse de Swiss Wrestling Fédération	80 %
- Fédérations régionales	20 %

8.2 Transferts

Pour tous les transferts (sans les arbitres)

- au club donnant (dernière licence)	60 %
- à Swiss Wrestling Fédération	30 %
- a la Fédération régionale	10 %

8.3 Arbitres

- à Swiss Wrestling Fédération pour les arbitres internationaux et nationaux	100 %
- à la région pour les arbitres régionaux	100 %

9. Cotisation par région formation arbitres

9.1 Région I

Cotisation de base	CHF	600.00
Cotisation par arbitre	CHF	50.00

9.2 Région II

Cotisation de base	CHF	600.00
Cotisation par arbitre	CHF	50.00

9.3 Région III

Cotisation de base	CHF	600.00
Cotisation par arbitre	CHF	50.00

Lors de difficultés d'interprétation de ce règlement, la version en français, adoptée par le comité central, fait foi.